

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 07 MARS 2024

## Délibération n° 2024-03-13

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 01/03/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 01/03/2024
Qui ont pris part à la délibération	28	

**Présents** : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Alain CALIOT ; Delphine OUVRANS ; Jean-Pierre LABADIE ; Bertrand LEIRIS ; David PEIRRIARD ; Maya VALLART ; Jean-Yves PLUMET.

### Absents excusés :

Jérôme NOBLE donne procuration à Serge ARLA en date du 04/03/2024  
Christine VICENTE donne procuration à Catherine VICENTE-PAUCHON en date du 04/03/2024  
Cindy ESPLAN donne procuration à Nadine DURU en date du 06/03/2024  
Senay OZTURK donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 04/03/2024  
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 06/03/2024  
Mylène LARRIEU donne procuration à Maya VALLART en date du 02/03/2024  
Christel EYHERAMOUNO donne procuration à David PERRIARD en date du 04/03/2024  
Carine REY donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 07/03/2024

### Absents :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

### Objet : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats du budget principal conformément aux dispositions de l'instruction M57.

Le Conseil Municipal après avoir :

Entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,



Constaté l'absence de besoin de financement de la section d'investissement [cumul du résultat de clôture de la section d'investissement (1 313 459.94 €) et du solde des restes à réaliser (+ 61 222.38 €)],

Constaté que le Compte Administratif présente un excédent de la section de fonctionnement de 1 674 962.54 €,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>POUR MÉMOIRE RESULTAT 2022</b>	<b>EUROS</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau crédit)	1 677 183,62
Affectation en section d'investissement (1068)	0,00
Résultat de fonctionnement reporté (002)	1 677 183,62

<b>A-EXCEDENT 2023 AU 31/12/2023</b>	1 674 962,54
Affectation obligatoire à l'apuration du déficit (1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (Compte 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté (Ligne 002)	1 674 962,54

<b>B-DEFICIT 2023 AU 31/12/2023</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
Déficite résiduel à reporter - Budget primitif	
Excédent disponible	

**VU** la présentation en commission des finances du mercredi 14 février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

**APPROUVE**

**ARTICLE 1** - L'affectation du résultat de fonctionnement 2023 comme ci-dessus indiqué.



**ARTICLE 2** - La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,  
Le 08 mars 2024,  
Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
M. Patrice LE NAY

Acte rendu exécutoire le 11 / 03 / 2024  
- après télétransmission électronique le 11 / 03 / 2024  
- et mise en ligne sur le site de la commune le 11 / 03 / 2024